

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de ROSIERES du 2/11/2019

**Acquisition du terrain de la crèche :** un bornage a été effectué pour délimiter les différentes parcelles, la commune envisage d'acquérir les extensions de la crèche et le parking ce qui représente environ 861 m<sup>2</sup> ; le terrain est évaluée à 10 euros le m<sup>2</sup> soit 8610 euros plus les frais de notaire.

=> Accord du conseil à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles bornées où se situent les extensions de la crèche.

**Centre de loisirs :** le centre accueille plus de vingt enfants les mercredis, il faudrait une personne de plus pour l'encadrement lorsque les enfants sont plus de vingt.

=> Besoin d'une personne de plus jusqu'au mois de décembre ? Possibilité de faire un contrat ponctuel en fonction de la demande, renouvelable par mois : **Adopté à l'unanimité**

**Gymnase de Lavoute sur Loire :** La communauté d'agglomération du Puy-en-velay a gardé la compétence pour la piscine mais a rétrocédé celle du gymnase à la mairie de Lavoute sur Loire , la commune de Lavoute met en place un service unifié entre les différentes communes de l' Emblavez et demande une participation à chacune d'entre elles, cette aide serait effective jusqu'en 2021, le montant pour Rosières s'élève à 3327 euros par an suite au désistement de la commune de Chamalières sur Loire , de Roche en Régnier et de St Pierre Duchamp , la commune de Vorey n'ayant pas encore délibéré

=> L'aide est accordée avec le montant maximum de 3327 euros **adopté à l'unanimité**

**Poste personnel communal :** demande de création de poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ere</sup> classe de 26 heures pour avancement de grade : **adopté**

**Stérilisation des chats :** à la suite du courrier présenté à la municipalité pour une stérilisation des chats errants dans le secteur de servezères par l'association Brigitte Bardot, celle-ci demande un courrier d'accord de la municipalité pour ne pas capturer les chats stérilisés

=> demande au conseil d'accordé au maire de signer ce courrier **Accord est donné au maire pour signer ce courrier : adopté**

**CAPEV :** celle-ci propose aux communes une consultation de la gestion des concessions de leur cimetièrre et éventuellement de proposer une acquisition groupée d'un logiciel de gestion de cimetièrre.

=> Acceptation de la consultation par la CAPEV **adopté**

**Voitures pour les informaticiens :** en avril 2019, la commune a adopté le paiement des frais de déplacement des informaticiens, ils s'élèvent à environ 5000 euros/an

=> Aujourd'hui demande est faite pour l'acquisition de deux voitures électriques, une payée par une subvention de la région et l'autre par le service unifié TIC de l'emblavez pour un montant de 25000 euros par voiture.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition

**Divers :**

L'enquête publique pour l'aliénation du chemin rural à Blanlhac se déroulera du 2 au 20 décembre 2019, le commissaire enquêteur est Mr Henri BOUTE

Point sur les travaux de la salle Polyvalente : le hall d'entrée est presque terminé, les rideaux vont être commandés et posés.

Vœux de la municipalité aux Rosiérois le dimanche 12 janvier 2020